

Mercredi, 6 janvier 2016

2016-01-06

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mercredi, six janvier deux mille seize (06-01-16) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier (absent)

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Nomination d'un vérificateur ;
- 10° Liste des dépenses incompressibles ;
- 11° Renouvellement de la cotisation annuelle de l'ADMQ ;
- 12° Demande de subvention / enveloppe discrétionnaire ;
- 13° Période de questions ...;
- 14° Pause ;
- 15° Renouvellement du contrat avec Mégaburo - photocopieur ;
- 16° Conditions de travail des employés ;
- 17° Code d'éthique et de déontologie des élus (révision obligatoire) ;
- 18° Plan d'action du Cœur Villageois ;
- 19° Bail pour location de la sacristie ;
- 20° Demande d'un propriétaire - bûchage Chemin St-Rémi ;
- 21° Règlement relatif aux frais de déplacement ;
- 22° Mini-module pour nouveau programme d'aide aux personnes âgées (taxes municipales) ;
- 23° Modification au règlement de nuisances ;
- 24° Nouvelles législations - Santé et Sécurité au Travail ;
- 25° Voirie ;
- 26° Varia ;
 - 26.1° Formation ADMQ - comptabilité municipale II ;
 - 26.2° Offre de service - échantillonnage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
 - 26.3° Demande de RAVIR ;
 - 26.4° Demande d'un contribuable - acquisition d'une partie de terrain ;
 - 26.5° Manifeste pour la langue française ;
 - 26.6° Plan d'architecte pour le bureau municipal ;
 - 26.7° Délégué pour rencontre spéciale des comités de Saint-Adrien ;
 - 26.8° Projet Le Pèlerin, hébergement et problème avec la poste ;
 - 26.9° Rapport MSP pour le schéma incendie AN 3 ;

201601-001

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert
jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance
ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201601-002

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance
extraordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201601-003

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201601-004

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-
trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes
ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

201500740 = Défi Handicap des Sources : aide financière	500.00 \$
201500741 = Postes Canada : timbres et lettres enregistrées	644.32 \$
201500742 = annulé	
201500743 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	146.31 \$
201500744 = annulé	
201500746 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	96.84 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE DÉCEMBRE : 93 010.69 \$
TOTAL DES REVENUS DE DÉCEMBRE : 79 867.78 \$

201690001 à 05 = Maryse Ducharme : salaire	2 997.80 \$
201690006 à 10 = Dany Guillemette : salaire	2 563.45 \$
201690011 à 15 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 602.70 \$
201690016 = Claude Blain : rémun. des élus pour janvier 2016	228.39 \$

201690017 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour janvier 2016	228.39 \$
201690018 = Claude Dupont : rémun. des élus pour janvier 2016	228.39 \$
201690019 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour janvier 2016	228.39 \$
201690020 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour janvier 2016	228.39 \$
201690021 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour janvier 2016	228.39 \$
201690022 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour janvier 2016	692.29 \$
201600001 = Mégaburo : lecture de compteur	260.68 \$
201600002 = ADMQ : renouvellement annuel et formation	1 127.57 \$
201600003 = Coop Pré-Vert : essence, pistolet d'arrosage, predator pour souris,	257.50 \$
201600004 = Ministère du revenu Québec : déductions à la source	2 395.88 \$
201600005 = Régie Inter. Sanitaire Hameaux : quote-part janv.	2 425.00 \$
201600006 = Pelletier & Picard : ballast, lampe fluo - centre communautaire	162.42 \$
201600007 = Agence des douanes et du revenu du Canada : déductions à la source	972.93 \$
201600008 = Pierre Therrien : frais de déplacement	19.20 \$
201600009 = Adrien Gagnon : frais de déplacement	160.00 \$
201600010 = Graymont : granulats calcaire	131.57 \$
201600011 = Fonds d'information sur le territoire : avis de mutation	16.00 \$
201600012 = Laurentide re/sources inc. : collecte organique	31.95 \$
201600013 = Coop Ham-Nord : pince étau "vise-grip", corrostop jaune, penne dormant et clés (sacristie)	157.84 \$
201600014 = Groupe Environex : analyses de laboratoires	743.54 \$
201600015 = Services mécaniques RSC : hose, pate teflon	66.92 \$
201600016 = J.N. Denis : tubing, coupe, coude exhaust 45D et 90, serre scellant, tuyau exhaust, muffleur	538.59 \$
201600017 = Charest International : courroie	64.63 \$
201600018 = Sidevic : crédit spring pins, calder replacement cutters, topring raccord	20.61 \$
201600019 = Robitaille Équipement : lame CA-GBN	1 798.21 \$
201600020 = Quincaillerie N.S. Girard : charnière porte	9.19 \$
201600021 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	710.16 \$
201600022 = Placements MacKenzie : REER (payé par employés)	80.00 \$
201600023 = Excavation Claude Darveau : transport de pierre	168.33 \$
201600024 = Garage Taschereau : essence	90.00 \$
201600025 = Technologie CDWare : gps pour camion Inter et Silverado	68.76 \$
201600026 = Agence Westing : musique pour le carnaval (Loisirs)	1 724.63 \$
201600027 = Commission scolaire des Sommets : location locaux	164.85 \$
201600028 = Coop agricole Pré-Vert : essence, verrou, ampoules, masques, nettoyeur PTS	450.63 \$
201600029 = MRC des Sources : facturation licence Première Ligne pour 2014	268.59 \$
201600030 = Pelletier et Picard : couvercle thermostat claire (4)	188.56 \$
201600031 = Infotech : transport pour papeterie 2016	46.58 \$
201600032 = FQM : frais de transport Dicom	99.73 \$
201600033 = Pierre Therrien : frais de déplacement	25.00 \$
201600034 = annulé	
201600035 = Fortin Sécurité Médic : latex, nitril, gants laine	88.30 \$
201600036 = Graymont : granulats calcaire	134.04 \$
201600037 = Sylvain Thibodeau : veste de sauvetage	34.48 \$
201600038 = Services mécaniques RSC : union, filtreur à l'huile, huile synthétique, fitting, filtre à air	217.18 \$
201600039 = JN Denis : tuyau exhaust flex, serre scellant, collet exhaust 4", temps (Sterling)	183.16 \$
201600040 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel, mazout	2 000.71 \$
201600041 = Sidevic : cotter pin, coupler, spring pins, gunilles, coil spring pin, plier long nose,	119.86 \$
201600042 = Excavation Claude Darveau : transport de gravier	168.33 \$
201600043 = Ascenseur Universel : ampoules LED	120.17 \$
201600044 = Machinerie CH : seal pour souffleur, bearing, roul assembly,	62.35 \$

201600045 = Valoris : enfouissement et redevances	790.37 \$
201600046 = Verre L'an 2000 : miroir camion Inter	40.24 \$
201600047 = annulé	
201600048 = Ville d'Asbestos : inscriptions loisirs	380.34 \$
201600049 à 52 = Michel Larrivée : conciergerie école et c.com-munautaire	1 642.50 \$
	<hr/>
	31 654.66 \$

201601-005

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

ATTENDU QUE selon l'article 966 du Code municipal le conseil doit se nommer un vérificateur au cours de la période du 1er décembre au 15 avril ;

ATTENDU QU' à chaque année la directrice générale et secrétaire-trésorière doit indiquer au Ministère des Affaires municipales le nom du vérificateur pour l'exercice en cours ;

201601-006

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien retienne les services de la firme Roy, Desrochers, Lambert, c.a. de Victoriaville.

Adoptée

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

201601-007

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les dépenses suivantes soient incompressibles :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Rémunération des élus	26 083 \$
Rémunération de la dir. générale /	
Étudiants	47 416 \$
Assurances	14 595 \$
Frais de vérification	13 000 \$
Élections	1 100 \$
Contribution de l'employeur	6 294 \$
CSST	1 175 \$
Frais de poste	1 600 \$
Téléphone	2 000 \$

CENTRE COMMUNAUTAIRE : Électricité	9 500 \$
Conciergerie	11 000 \$

ÉCOLE :	Location de locaux à l'école	2 100 \$
	Conciergerie	2 800 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	Service de la Sûreté du Québec	47 797 \$
PROTECTION INCENDIE :	Quote-part à la Régie	31 419 \$
VOIRIE MUNICIPAL :	Rémunération des employés	63 710 \$
	Contribution de l'employeur	7 007 \$
	CSST	1 450 \$
	Électricité au garage	2 800 \$
	Téléphone	1 200 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	Éclairage des rues et entretien	1 200 \$
HYGIÈNE DU MILIEU :	Rémunération réseau égout	5 000 \$
	Électricité	9 500 \$
	Vidange et récupération	30 000 \$
	Contrat d'enfouissement	17 000 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :		
	Rémunération de l'inspecteur	15 300 \$
LOISIRS ET CULTURE :	Bibliothèque	2 120 \$
	Électricité	2 000 \$
	Contribution financière Loisirs	5 500 \$
	Église	15 000 \$
FRAIS DE FINANCEMENT :	Intérêts	3 000 \$
	Règlement d'emprunt :	
	Garage municipal	14 600 \$
	Intérêts sur règlement d'emprunt :	
		3 866 \$
	Règlement d'emprunt : citerne	16 077 \$
	Règlement d'emprunt :	
	entrepôt abrasif / équip. voirie	36 900 \$
	Intérêts sur règlement d'emprunt :	
		10 440 \$
QUOTE-PART DES DÉPENSES :	MRC répartitions générales	1 097 \$
	MRC évaluation	29 585 \$
	MRC loisirs et culture	3 139 \$
	MRC incendie et autres (logiciel)	429 \$
	MRC hygiène du milieu	3 603 \$
	MRC entretien fibre optique	3 939 \$
	CLD	15 365 \$
		<hr/>
		538 706 \$

Adoptée

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ

201601-008

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la municipalité autorise le renouvellement de la cotisation annuelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 726 \$ plus taxes.

Adoptée

**DEMANDE DE SUBVENTION
ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE**

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire du creusage de fossés ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire du rechargement et
changement de ponceaux ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour exécuter ces travaux sont évalués à
plus de 25 000 \$;

201601-009 POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une demande de subvention
auprès de la Député Karine Vallières pour exécuter les travaux
mentionné ci-haut.

Adoptée

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC MÉGABURO

201601-010 Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien renouvelle le contrat de service
avec Mégaburo au coût de .00920 \$ la photocopie noir et 06330 \$ pour
la photocopie couleur.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme
soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-
Adrien ledit contrat de service.

Adoptée

CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS(E)

201601-011 Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil autorisent la signature des conditions de
travail établies entre les parties.

QUE le maire, Pierre Therrien soit autorisé à signer lesdits documents
pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

**AVIS DE MOTION
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

201601-012 Le conseiller Paul Chaperon donne avis de motion qu'à une séance
subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif
au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé,
énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique
ainsi que les règles déontologiques devant guides les membres du
conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est jointe en annexe du présent avis.

Adoptée

PLAN D'ACTION DU CŒUR VILLAGEOIS

201601-013

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les membres du conseil acceptent le dépôt du Plan d'action du Cœur Villageois.

Adoptée

BAIL POUR LOCATION DE LA SACRISTIE

201601-014

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil autorisent la signature d'un bail pour la location de la sacristie au Chemin de Saint-Rémi, représenté par Madame Louise Bourgeois et Monsieur Stéphane Pinel pour une période d'un an, soit du 1er mars 2016 au 28 février 2017.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse Ducharme soient autorisé à signer lesdits documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

DEMANDE D'UN PROPRIÉTAIRE BUCHAGE CHEMIN ST-RÉMI

Considérant que Monsieur Ghislain Fortin a fait une demande auprès de la municipalité de confirmer que le tracé buché est exact et aimerait par la même occasion savoir ce que la municipalité compte faire pour la suite.

Une demande de vérification sera faite auprès de l'inspecteur, Luc Lefrançois.

Un retour sera fait dans ce dossier à une prochaine session.

RÈGLEMENT N° 333 RELATIF AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX ET EMPLOYÉS(ES) DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions du code municipal, le conseil peut par règlement, établir un tarif au cas où des dépenses sont occasionnées par un ou des voyages ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence augmente sans cesse ;

201601-015

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Claude Blain

ET RÉSOLU :

- 1- Une indemnité est accordée au maire et/ou membres du conseil pour leurs dépenses de voyage lorsqu'ils assistent à une assemblée, qu'ils représentent la municipalité et/ou qu'ils font un voyage après autorisation des membres du conseil ;
- 2- Une indemnité est accordée à la directrice générale et secrétaire-trésorière pour ses dépenses de voyage lorsqu'elle assiste à une assemblée et/ou qu'elle fait un voyage après autorisation des membres du conseil ;
- 3- Une indemnité est accordée à tout employé municipal pour ses dépenses lorsqu'il assiste à une assemblée et/ou qu'il fait un voyage après autorisation des membres du conseil ;
- 4- Cette indemnité est fixé à 0,45 \$ du kilomètre encouru ;
- 5- Quant aux autres dépenses réellement encourues, elles sont payées sur présentation d'un état appuyé de pièces justificatives et sur approbation de ces dépenses par les membres du conseil ;
- 6- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

MINI-MODULE PROGRAMME D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

201601-016

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil autorisent l'acquisition du mini-module offert par Infotech au coût de 500 \$ suite à l'implantation du nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales remboursable par le Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Adoptée

PREMIER PROJET MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE NUISANCES

Attendu le chapitre 8 à l'article 52 du règlement relatif aux nuisances intitulé *Bruits entre 23 heures et 9 heures* ;

Attendu que cet article affecte les heures d'ouverture des commerces ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance tenu le lundi, 7 décembre 2015 ;

Attendu que le conseil désire modifier cet article pour qu'il se lise à l'avenir comme suit :

CHAPITRE 8 – BRUITS

Article 52 – Bruits entre 23 h et 8 h

Du lundi au vendredi entre 23 h et 8 h, il est défendu à toute personne de faire usage ou de permettre qu'il soit fait usage d'une radio ou d'un instrument propre à reproduire des sons ou de causer tout bruit de façon à nuire au bien-être ou au repos d'une ou de plusieurs personnes du voisinage.

Les vendredis et samedis cet interdiction sera portée entre 23 h et 9 h.

Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux personnes qui exécutent des travaux d'utilité publique ou aux travaux de construction et de rénovation entre 7 h et 9 h du lundi au vendredi.

Nonobstant ce qui apparaît au paragraphe précédent, il sera permis durant la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril de faire le déblaiement de neige au moyen d'équipement approprié, et ce, à compter de 5 h.

201601-017

En conséquence, il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

Que le premier projet de modification du chapitre 8 article 52 intitulé *Bruits entre 23 h et 9 h* du Règlement concernant les nuisances joint en annexe 1 à cette résolution comme partie intégrante à celle-ci soit étudié par le conseil afin d'y apporter des modifications si nécessaire.

Qu'un avis public soit affiché au bureau municipal afin d'informer la population de l'intention du conseil.

Annexe 1

Version originale : CHAPITRE 8 – BRUITS

ARTICLE 52 - BRUITS ENTRE 23 h ET 9 H

Entre 23 h et 9 h, il est défendu à toute personne de faire usage ou de permettre qu'il soit fait usage d'une radio ou d'un instrument propre à reproduire des sons ou de causer tout bruit de façon à nuire au bien-être ou au repos d'une ou de plusieurs personnes du voisinage.

Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux personnes qui exécutent des travaux d'utilité publique ou aux travaux de construction et de rénovation entre 7 h et 9 h du lundi au vendredi.

Nonobstant ce qui apparaît au paragraphe précédent, il sera permis durant la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril de faire le déblaiement de neige au moyen d'équipement approprié, et ce, à compter de 5 h.

Version modifiée : CHAPITRE 8 – BRUITS

ARTICLE 52 - BRUITS ENTRE 23 h ET 8 H

Du lundi au vendredi entre 23 h et 8 h, il est défendu à toute personne de faire usage ou de permettre qu'il soit fait usage d'une radio ou d'un instrument propre à reproduire des sons ou de causer tout bruit de façon à nuire au bien-être ou au repos d'une ou de plusieurs personnes du voisinage.

Les vendredis et samedis cet interdiction sera portée entre 23 h et 9 h.

Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux personnes qui exécutent des travaux d'utilité publique ou aux travaux de construction et de rénovation entre 7 h et 9 h du lundi au vendredi.

Nonobstant ce qui apparaît au paragraphe précédent, il sera permis durant la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril de faire le déblaiement de neige au moyen d'équipement approprié, et ce, à compter de 5 h.

Adoptée

NOUVELLES LÉGISLATIONS SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La Fédération québécoise des municipalités informe la municipalité des nouvelles législations en matière de SST. Depuis juin 2015, les municipalités doivent se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante et au niveau Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail(désormais modifié pour SIMDUT 2015). Les employeurs doivent donc, d'une part, s'assurer d'être conformes et d'autre part, former les employés suivant ces nouvelles exigences. A cette effet, tous les membres de la FQM et de la mutuelle pourront obtenir, sans frais, une formation "Gestion sécuritaire de l'amiante" et une formation liée au SIMDUT 2015".

VOIRIE

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

FORMATION EN LIGNE ADMQ - COMPTABILITÉ MUNICIPALE

201601-018

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme à s'inscrire à la formation en ligne offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec en collaboration avec le Cegep de Sorel-Tracy. Le coût pour cette formation est de 336.88 \$ taxes incluses et sera entièrement payée par la municipalité.

Adoptée

**OFFRE DE SERVICE
ÉCHANTILLONNAGE DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE
CONTENIR DE L'AMIANTE**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation auront lieu dans le bureau municipal au cours de l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de faire l'échantillonnage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante à l'intérieur du bâtiment avant de débiter des travaux de rénovation ;

201601-019

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate la Société Mutuelle de Prévention inc. pour faire l'échantillonnage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante au coût de 1 757 \$ plus taxes.

Adoptée

DEMANDE DE RAVIR

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme lit la demande de commandite faite par RAVIR aux membres du conseil, mais ceux-ci ne désirent pas donner suite à cette demande.

**DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE
ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT QUE madame Colette Beurivage est nouvellement propriétaire de l'immeuble sise sur les parties de lots 8B-P et 8D-P Rang 5 ;

CONSIDÉRANT QUE son garage empiète sur le terrain appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE madame Beurivage désire acquérir une superficie de 10 mètres pour rendre sa propriété conforme ;

201601-020

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil ne désirent pas céder de terrain étant donné qu'ils désirent agrandir le stationnement éventuellement.

Adoptée

MANIFESTE POUR LA LANGUE FRANÇAISE

201601-021

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien, sur présentation du rapport par le maire, Pierre Therrien après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le manifeste pour la langue française, reproduit dans l'encadré ci-dessous :

Langue française et monde multipolaire : l'urgence d'une stratégie

L'appel, dont nous avons pris l'initiative, lancé par quarante personnalités francophones très diverses, a été publié le 27 juin 2012 par un collectif de quotidiens de plusieurs métropoles francophones : le Devoir de Montréal, l'Orient-Le Jour de Beyrouth, le Soleil de Dakar, le Potentiel de Kinshasa, Mutations de Yaoundé et le Soir de Bruxelles
Jean-Louis Roy et Dominique Gallet

Nous envisageons l'avenir de la langue française avec confiance. En dépit des fausses évidences.

Un monde multipolaire émerge sous nos yeux. Il contribue manifestement à rééquilibrer les activités de la famille humaine non seulement dans les domaines économique, financier et politique, mais également dans les domaines culturel et linguistique. Sous toutes les latitudes, de la Chine à la Russie, du Brésil à l'Inde, des politiques linguistiques se décident, de nouveaux espaces linguistiques s'organisent et s'affirment.

Cette nouvelle donne remet en cause l'idée même du monopole d'une langue unique dans la communication mondiale. Les grandes langues internationales qui se maintiendront ou qui surgiront ne le devront pas au simple fait du hasard. Elles le devront en grande partie à la manière dont seront exploités les atouts dont chacune dispose.

Emergente, cette configuration culturelle et linguistique globale est une chance pour l'avenir mondial du français, langue qui dispose de larges atouts.

1. Par l'Histoire : au fil des siècles, la langue française s'est illustrée en portant très loin les outils critiques d'une pensée libre et singulière et les progrès des sciences. Elle a exprimé les grands principes des Lumières et les a offerts au monde. Successivement, elle a été l'instrument de l'émancipation sociale, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de l'émergence d'institutions pour la communauté des nations.
2. Par son universalité : la langue française est utilisée sur toute la planète par de très nombreuses nations à l'intérieur d'elles-mêmes comme dans leurs rapports avec le monde, ainsi que dans les activités scientifiques et technologiques les plus avancées, de la génétique moléculaire à la conquête spatiale.
3. Par son statut de langue de travail et de langue officielle du système des Nations unies et de nombreuses organisations internationales, continentales et régionales, et par le statut de la France de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.
4. Par la démographie : avec la perspective de plus d'un demi-milliard de locuteurs francophones pour le milieu du siècle, principalement grâce à l'Afrique, mais également à la France qui devrait devenir le pays le plus peuplé du continent européen après la Russie.

Ces atouts sont considérables. Ils constituent des leviers puissants pour que la langue française, dans le respect de la diversité des langues et des cultures des peuples qui composent l'espace francophone, continue à jouer le rôle qui est le sien depuis des siècles. Ces leviers, que d'autres nous envient, doivent être saisis avec détermination et constance.

En priorité, les décideurs des secteurs public et privé du monde francophone doivent quitter le modèle dominant qui a façonné leur existence au siècle dernier et ajuster leurs choix au monde multipolaire tel qu'il advient. La soumission, la démission et la résignation linguistiques constituent les véritables menaces pour l'avenir de notre langue.

Le «tout anglais» constitue une obsession d'un autre temps et d'un autre monde. Il est une impasse d'où il faut au plus vite sortir dans l'intérêt des peuples ayant le français en partage. Notre confiance en l'avenir de la langue française n'est pas naïve. Elle appelle une vigoureuse politique d'affirmation linguistique. Cette politique doit comprendre notamment :

1. L'application stricte des législations linguistiques nationales quotidiennement bafouées par les intérêts particuliers et le conformisme ambiant, aussi bien dans les secteurs public que privé, notamment pour le français langue du travail.
2. La diversification de l'enseignement des langues étrangères et des filières bilingues vers plusieurs grandes langues dont celles des pays émergents (arabe, chinois, espagnol, portugais).
3. L'exigence de la publication en français, et dans d'autres langues si nécessaire, de tous les travaux issus de la recherche médicale et scientifique publique dans l'ensemble des pays francophones.
4. La circulation facilitée pour les étudiants, les écrivains et les artistes, ainsi que les chercheurs de l'espace francophone tant il est évident qu'il n'y a pas de francophonie si les francophones sont interdits de circulation dans cet espace.
5. Un appui massif à la numérisation des patrimoines anciens et vivants de l'ensemble des pays francophones afin d'assurer la présence du français et des langues partenaires dans l'espace virtuel devenu un lieu essentiel de communication, de mobilisation et de rassemblement.
6. Le renforcement de la recherche sur les systèmes de traduction automatique et leurs implications industrielles, afin d'assurer la présence du français parmi les grandes langues pivots qui s'imposeront dans l'intercommunication planétaire.
7. La priorité d'une politique bilatérale et multilatérale, forte et pérenne, en direction de l'Afrique francophone pour le développement optimal de son système éducatif.
8. L'utilisation de la langue française par les représentants des pays francophones dans les organismes internationaux.

Il ne s'agit pas pour le monde francophone de se dresser contre la langue anglaise ou contre toute autre langue. Il s'agit d'ouvrir nos yeux sur la réalité nouvelle, et de mettre en œuvre, dans le contexte de la mondialisation multipolaire, une stratégie offensive pour la langue française, qui assurera son avenir en valorisant ses nombreux atouts. Nous appelons les citoyens des pays francophones à exercer leur vigilance individuelle et à développer leur mobilisation collective pour que soit respecté l'usage de notre langue mondiale en partage. Nous appelons fermement nos gouvernements à réviser leur politique et leur pratique linguistiques, à abandonner les discours de circonstance sur la francophonie et à relever le défi de l'affirmation déterminée de la langue française dans la polyphonie du nouveau monde.

Adoptée

PLAN D'ARCHITECTE POUR LE BUREAU MUNICIPAL

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme informe les membres du conseil de l'offre de service de la firme Atelier d'architecture Bo Co pour le réaménagement du bureau municipal. Le montant forfaitaire est de 3 850 \$ plus les services durant la construction, si requis, et les taxes en vigueur.

Les membres du conseil n'acceptent pas l'offre de service pour le plan de réaménagement du bureau municipal.

DÉLÉGUÉ POUR RENCONTRE SPÉCIALE DES COMITÉS DE SAINT-ADRIEN

201601-022

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE le maire, Pierre Therrien et le conseiller Stéphane Poirier soient nommés pour représenter la municipalité lors de la rencontre qui aura lieu le 9 février prochain ;

QUE le conseiller, Claude Dupont soit nommé pour représenter Cœur Villageois à cette rencontre.

Adoptée

HÉBERGEMENT

Une demande a été faite par des résidents du Chemin de l'Arc-en-Ciel pour faire l'hébergement de marcheurs du Chemin Saint-Rémi. Des vérifications seront faites dans le dossier pour s'assurer que la réglementation est conforme, sinon des modifications seront effectuées.

PROBLÈME AVEC LA POSTE

Une demande a été faite pour faire faire le déneigement des boîtes postales installées au coin du Chemin le Petit-3e par Postes Canada et par la même occasion, les résidents de ce secteur aimeraient que les boîtes postales soient changées pour des boîtes plus récentes avec les serrures intégrées.

Des vérifications seront faites auprès de la maître de poste pour savoir où acheminer ces demandes. Un retour sera fait à une prochaine assemblée.

RAPPORT À TRANSMETTRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LE SCHÉMA INCENDIE AN3

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a pris connaissance des tableaux du rapport et procède à la remise de ceux-ci à la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT QUE ces tableaux ont été dûment remplis par notre service incendie pour la production du rapport à remettre au Ministère de la Sécurité publique pour l'an 3 du schéma de couverture de risques ;

201601-023

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien transmette une copie de cette résolution à la MRC des Sources ainsi qu'au Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201601-024

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire-suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

